



OFFRE D'EMPLOI CDD été 2021

Poste : RESPONSABLE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (F/H)

Type de contrat : CDD temps plein

Lieu de travail : ALSH - Maison de l'Enfance des Poteries – Strasbourg

Missions :

Pendant les vacances scolaires en juillet et août 2021, l'ALSH des Poteries accueille des enfants de 3 à 6 ans. A partir du projet pédagogique, le/la responsable organise sous la direction de la Maison de l'enfance, le fonctionnement de l'accueil conforme aux valeurs de l'AASBR de respect et d'ouverture : accueil des familles, rédaction et mise en œuvre des programmes d'activité ; planification des groupes et du déroulement de la journée/la semaine ; formation et encadrement des animateurs gestion administrative et comptable (inscription des enfants, facturation et encaissement des familles) ; gestion et commande du matériel. Le/la responsable entretient par son enthousiasme, son écoute et son professionnalisme le bien-être des enfants et des animateurs.

Pré requis :

- ✓ Expérience ALSH et / ou périscolaire
- ✓ Titulaire du BAFD ou d'un des diplômes visés par l'arrêté du 9 février 2007 (dont Educateur de Jeunes enfants, Educateur spécialisé ; DUT carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle ; BPJEPS ; DEUST animation; licence animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs.....)

Conditions :

- ✓ Salaire selon CCN Fehap suivant diplôme et expérience

Date de prise de fonction souhaitée : dès que possible

Adresser CV et lettre de motivation à recrutement@asbr.com



TITRES ET DIPLOMES RECEVABLES :

Les fonctions de direction peuvent être exercées dans les séjours de vacances, les **accueils sans hébergement** et les accueils de scoutisme par les titulaires des titres ou diplômes suivants justifiant d'une ou plusieurs **expériences d'animation de mineurs**, dont une au moins en accueil collectif de mineurs (Article 1 de l'arrêté du 9 février 2007) :

<p>- <u>Animation et éducation populaire :</u></p>
<p>- DUT spécialité carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle</p>
<p>- DEUST animation ou animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles</p>
<p>- Licence animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs</p>
<p>- Licence professionnelle (métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle ou animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs)</p>
<p>- DEJEPS ou DESJEPS ou BPJEPS (comprenant une unité capitalisable complémentaire concernant la direction des centres de vacances et de loisirs ou spécialité loisirs tous publics ou spécialité " animateur " mention " loisirs tous publics " ou certificat complémentaire " direction d'un accueil collectif de mineurs)</p>
<p>- DEDPAD / DEFA / DECEP /CAPASE / BEATEP spécialité activités sociales-vie locale / BEESAPT</p>
<p>- <u>Educateurs</u> :(diplôme d'Etat <u>d'éducateur de jeunes enfants</u> ou <u>d'éducateur spécialisé</u> ou d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse)</p>
<p>- <u>Sport</u> : diplôme d'Etat d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne ou guide de haute montagne ou brevet d'Etat d'alpinisme / diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski nordique de fond ou moniteur national de ski alpin / moniteur chef interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif / BEES deuxième et troisième degré / certificat technique branche entraînement physique et sportif</p>
<p>- <u>Diplômes de l'enseignement :</u></p> <p>Diplôme professionnel de professeur des écoles ; certificat d'aptitude pédagogique d'instituteur ;certificat d'aptitude au professorat ; agrégation du second degré ; Certificat d'aptitude au professorat (des écoles ou de l'enseignement du second degré ou de l'enseignement technique ou de l'enseignement de lycée professionnel)</p> <p>- Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (premier degré ou second degré ou encadrement éducatif ou pratiques et ingénierie de la formation)</p> <p>- <u>Conseiller d'Orientation</u> : certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'éducation ou conseiller principal d'éducation ou attestation du suivi avec succès de la formation préalable à la titularisation en qualité de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ou de professeur de sport, de conseiller technique et pédagogique supérieur</p>

